



## AVIS DE COURSE Régate Interligue VRC Classe 1 M



Nom de l'épreuve : **Régate Interligue Classe 1M**

Date : **le 24 Mars 2013**

Lieu : **Plan d'eau Rue de la Mer 44760 La Bernerie en Retz**

Autorité Organisatrice : **Société des Régates de la Bernerie (SRB)**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*, incluant l'annexe E,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements Fédéraux,
- 1.4. le système de course HMS 2007,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F. Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la **classe 1 Mètre**.
- 3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent s'inscrire en communiquant au club les éléments suivants : **Nom, prénom, n° de licence, n° et nom du club, n° de coque, de voile et fréquences (au moins 3), par le moyen de leur choix :**

**Courrier à : Xavier HILL  
SRB**

**Avenue de la Mer  
44760 La Bernerie en Retz  
06 12 70 24 67**

**Par mail à l'adresse : [xavier.hill@orange.fr](mailto:xavier.hill@orange.fr) / [contact@srbernerie.fr](mailto:contact@srbernerie.fr)**

- 3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs,
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants : 6 euros.

## 5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition en flottes de la première course sera affichée à 9h45 à partir du classement des coureurs de 2012.

## 6. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

**Dimanche 24 mars 2013 de 8h30 à 9h30.**

Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle : 24/03/2013 de 8h30 à 9h30

Jour de navigation :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Flottes / Courses du jour
24/03/2013	10h	Voir IC

Proclamation des résultats prévue : **dimanche 24 mars à 17h00**

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

L'annexe Q (arbitrage direct) s'appliquera.

## 9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 4.

## 10. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radio commande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : pas de prix.

## 12. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leur propre risque. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Xavier HILL** au **06 12 70 24 67**.

ATTENTION : les automobiles ne peuvent pas rester devant le club de voile. Les concurrents sont invités à se présenter par l'avenue de La Mer pour décharger leur matériel et utiliser les parkings publics (places réservées Parking face à la pharmacie). ( cf plan ci-dessous).

- Accès au Club par la rue de la mer
- Parking : de la pharmacie, face à la pharmacie (accès par la rue du Maréchal Foch)

